

Succession au Conseiller fédéral

Profil requis pour les candidat-e-s

PLR.Les Libéraux-Radicaux dispose de nombreux-euses excellent-e-s candidat-e-s, tant au sein du groupe parlementaire que dans les parlements cantonaux. Une chose est sûre : PLR.Les Libéraux-Radicaux ne restreindra pas son choix de candidats et mettra plutôt sur les trois « C » : Compétence, Concordance et Collégialité.

1. Feuille de route complète

Le/La candidat-e dispose d'une riche expérience et d'expériences professionnelles en gestion d'équipe.

2. Crédibilité

Une attitude dynamique est certes demandée, mais la crédibilité sur le plan professionnel est centrale pour le message du parti et du/de la candidat-e.

3. Capacité à mener une politique consensuelle

Le/la candidat-e est bon-ne médiateur-trice et renforce la confiance de la population pour une politique axée sur les solutions, sans rechercher l'harmonie à tout prix.

4. Engagement politique pour PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le/La candidat-e s'engage depuis des années pour PLR.Les Libéraux-Radicaux et pour les valeurs libérales.

5. Réputation irréprochable dans la vie politique, professionnelle et privée

Le/La candidat-e, mais également son/sa conjoint-e ou son/sa partenaire ne doivent pas rencontrer de problèmes importants dans leur vie privée, professionnelle ou politique.

6. Force de persuasion

Le/la candidat-e doit aussi pouvoir représenter des objets moins populaires et s'imposer face à l'administration.

7. Aisance médiatique

Le/la candidat-e doit faire preuve d'aisance avec les médias et entretenir un contact efficace avec ceux-ci dans plusieurs langues.

8. Proximité avec la population

Le/la candidat-e est bien intégré-e dans la société et s'efforce d'entretenir un contact étroit avec la population et particulièrement avec la base du parti.

9. Potentiel de mobilisation et d'identification interne et externe au parti

Le/la candidat-e doit motiver la base du parti et disposer d'un potentiel d'identification auprès d'elle. Le/la candidat-e doit représenter les valeurs du parti et non être un élément provocateur pour les autres groupes politiques.

10. Disposition à collaborer avec le parti et le groupe parlementaire

Les conseillers-ères fédéraux-ales représentent aussi les intérêts du parti. Les conseillers-ères fédéraux-ales PLR portent la politique du parti jusqu'au Conseil fédéral. Une étroite collaboration avec le parti est dès lors essentielle.